



CAHIER DE POSITIONS

Mis à jour le 21 octobre 2019



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

TABLE DES MATIÈRES

Historique des modifications	2
Aide financière aux études et frais de scolarité	3
Gouvernance universitaire	3
Enjeux sociopolitiques	4
Étudiant-e-s internationaux-ales	6
Laissez-passer universitaire de transport	6
Recherche universitaire et relation d'encadrement	7
Santé mentale et bien-être	9
Environnement et développement durable	9
Stages et condition étudiante	11

Historique des modifications

17 octobre 2018	Assemblée générale annuelle, renouvellement des positions 1.5, 2.2 à 2.5, adoption de la position 3.3.
14 novembre 2018	Conseil d'administration, adoption des positions 5.2 et 8.1.
16 janvier 2019	Conseil d'administration, adoption des positions 3.4, à 3.8.
20 février 2019	Conseil d'administration, adoption des positions 8.2 à 8.8.
27 février 2019	Assemblée générale extraordinaire, adoption des positions 2.6 à 2.11, 3.9 à 3.11, 8.9 à 8.14 et 9.1 à 9.5.
17 avril 2019	Conseil d'administration, adoption de la position 3.12
14 août 2019	Conseil d'administration, adoption de la position 3.13 et 3.14
18 septembre 2019	Conseil d'administration, adoption de la position 3.15
17 octobre 2019	Assemblée générale annuelle, renouvellement de la section 4 et adoption de la position 6.21

1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ET FRAIS DE SCOLARITÉ

- 1.1. **Que l'AELIÉS soutienne que le gouvernement du Québec devrait prendre en charge, sans l'intermédiaire des institutions financières, le programme d'Aide financière aux études, en prêtant directement aux étudiant-e-s, par le biais de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, par exemple.**
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]
- 1.2. **Que les bénéficiaires de l'AFE puissent être en mesure de cotiser au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) afin d'avoir accès à des prestations en cas d'interruption d'études pour congé parental.**
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]
- 1.3. **Que soit instaurée la gratuité scolaire balisée.**
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]
- 1.4. **Que l'AELIÉS s'oppose à toute différenciation des frais de scolarité et à la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s internationaux-ales.**
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]
- 1.5. **Que soit introduite une taxe sur la masse salariale des entreprises et des organismes afin de financer le réseau universitaire (FSSEP).**
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]

2. GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

- 2.1. **L'AELIÉS souhaite que soit créé un Conseil des universités du Québec (CUQ) tel qu'envisagé au Sommet de l'enseignement supérieur en 2013. L'AELIÉS souhaite également que le CUQ soit :**
 - Indépendant du Ministère de l'Enseignement supérieur ;
 - Indépendant des administrations universitaires ;
 - Représentatif de la communauté universitaire ;
 - Composé de manière représentative d'étudiant-e-s des trois cycles ;
 - Doté d'un processus de sélection des membres neutre ;
 - En collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation, mais aussi avec l'ensemble des autres partenaires de l'éducation ;
 - Chargé de revoir la grille de financement des universités.
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]
- 2.2. **Que soit créée une instance de gestion du développement et de l'évaluation du réseau universitaire québécois, composée par des représentant-e-s des communautés universitaires du Québec et qui ait un réel pouvoir de recommandations et que ses principaux mandats soient :**
 - l'évaluation des nouveaux programmes ;
 - l'évaluation des projets de campus délocalisés ;

- l'évaluation des projets d'investissements et de développement des universités;
- le développement d'un principe de non-compétitivité interuniversitaire;
- l'évaluation de la fermeture ou redéfinition de programmes et de départements.

[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]

2.3. Que le vérificateur général du Québec puisse procéder à la vérification des données plus précises des universités pour lesquelles cela sera jugé nécessaires.

[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]

2.4. Que soient créés des profils de qualités (secteurs d'activité, compétence) pour la nomination des membres externes sur les instances universitaires.

[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]

2.5. Que les élections aux rectorats soient faites suffrage universel des membres de leur communauté universitaire respective.

[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]

2.6. Que l'Université Laval fasse plus d'efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de catégorie 3, qui ne sont pas incluses dans son calcul de carboneutralité.

[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

2.7. Que l'Université Laval revoie son offre de formation afin que le développement durable ait une place importante dans la formation de tous ses étudiant-e-s.

[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

2.8. Que l'Université Laval se positionne publiquement contre un 3e lien entre Québec et Lévis.

[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

2.9. Que l'Université Laval agisse positivement sur les habitudes en transport des utilisateurs en favorisant les transports actifs et en commun et en diminuant les espaces de stationnement.

[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

2.10. Que l'Université Laval fasse preuve de transparence par rapport au désinvestissement des énergies fossiles enclenché en 2017.

[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

3. ENJEUX SOCIOPOLITIQUES

3.1. Que soit instaurée une réforme du mode de scrutin visant l'intégration d'une composante de proportionnalité compensatoire au mode de scrutin actuel.

[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]

3.2. Que soit instaurée une hausse du salaire minimum à 15 \$/h et que celui-ci soit par la suite indexé à l'Indice des prix à la consommation.

[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]

- 3.3. **Que l'AELIÉS se positionne contre un projet de 3^e lien à Québec.**
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2018]
- 3.4. **Que l'AELIÉS revendique le maintien de l'âge de consommation, possession et achat de cannabis à celui de la majorité pour la province de Québec, soit 18 ans, et ce, en concordance avec celle concernant l'alcool et le tabac.**
[Séance du 16 janvier 2019 du conseil d'administration]
- 3.5. **Que l'AELIÉS s'oppose à toute modification de la loi sur le cannabis visant à restreindre la possession sur les campus universitaires.**
[Séance du 16 janvier 2019 du conseil d'administration]
- 3.6. **Que l'AELIÉS allie sa voix à celle du Directeur de santé publique de la Capitale-Nationale statuant que les réglementations supplémentaires proposées concernant les lieux publics sont non nécessaires et pourraient avoir des effets néfastes.**
[Séance du 16 janvier 2019 du conseil d'administration]
- 3.7. **Que l'AELIÉS incite le gouvernement à mettre ses efforts pour combattre les problèmes de consommation chez les jeunes à sa source, en mettant sur pied des programmes de sensibilisation, de prévention et de réhabilitation.**
[Séance du 16 janvier 2019 du conseil d'administration]
- 3.8. **Que l'AELIÉS appuie le projet de création de l'Université de l'Ontario français.**
[Séance du 16 janvier 2019 du conseil d'administration]
- 3.9. **Que l'AELIÉS documente la place du français aux cycles supérieurs à l'Université Laval; notamment quant au matériel de cours et à la littérature mobilisés par les enseignant-e-s.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 3.10. **Que l'AELIÉS se positionne contre l'islamophobie et le racisme systémique.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 3.11. **Que l'AELIÉS se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employé-e-s de l'État.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 3.12. **Que l'AELIÉS se positionne en faveur de la construction du Réseau de transport structurant de la Capitale.**
[Séance du 17 avril 2019 du conseil d'administration]
- 3.13. **Que l'AELIÉS s'oppose au projet Télescope Trente Mètres (TTM) à Mauna Kea.**
[Séance du 14 août 2019 du conseil d'administration]
- 3.14. **Que l'AELIÉS demande à l'Université Laval de faire pression au sein d'ACURA afin de faire respecter les droits des autochtones hawaïens et d'annuler la construction du TMT/TTM à son emplacement actuellement prévu.**
[Séance du 14 août 2019 du conseil d'administration]

- 3.15. Que l'AELIÉS se positionne pour la mise en place de l'eCampus par le gouvernement du Québec afin de faire la promotion des ressources éducatives libres (REL) sous la forme de manuels libres en lignes (MLL).
[Séance du 18 septembre 2019 du conseil d'administration]

4. ÉTUDIANT-E-S INTERNATIONAUX-ALES

- 4.1. Que les représentant-e-s des associations étudiantes facultaires et départementales soient sensibilisées aux enjeux d'intégration des étudiant-e-s internationaux-ales.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.2. Que l'Université Laval s'assure que les étudiant-e-s internationaux-ales obtiennent l'information détaillée sur les modalités du travail hors campus et sur la culture de l'emploi au Québec beaucoup plus tôt dans leur processus d'inscription et d'intégration à l'Université Laval.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.3. Que l'Université fasse davantage la promotion des services offerts par le Centre d'aide aux étudiants, la Table du pain ainsi que par le programme de jumelage du Bureau de la vie étudiante.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.4. Que l'Université informe davantage, et plus tôt, les étudiants internationaux au sujet du mode d'apprentissage et de notation en vigueur à l'Université Laval.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.5. Que l'AELIÉS soit en faveur de rendre les cours de langues française et anglaise moins coûteux et plus accessible aux étudiants internationaux.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.6. Que l'AELIÉS soit en faveur que soit créé un site Web regorgeant d'information très spécifique au sujet de la vie à Québec.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]
- 4.7. Que l'Université Laval fasse mieux connaître les services du Bureau de la vie étudiante, notamment à la population anglophone et allophone et aux étudiants des cycles supérieurs.
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]

5. LAISSEZ-PASSER UNIVERSITAIRE DE TRANSPORT

- 5.1. Que toute la population étudiante de l'Université Laval soit détentrice d'un Laissez-passer universitaire (LPU) de transport payé à tarif modique à même la facture de frais de scolarité.
[Séance du 20 juin 2018 du conseil d'administration]

- 5.2. Que l'AELIÉS continue de négocier avec l'Université quant à une augmentation future de sa participation financière dans le LPU.
[Séance du 14 novembre 2018 du conseil d'administration]

6. RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET RELATION D'ENCADREMENT

- 6.1. Que l'AELIÉS soit en faveur du libre accès dans la recherche, et en particulier du dépôt institutionnel en libre-accès, afin d'accroître la visibilité et l'impact de la production scientifique.
[Séance du 14 décembre 2016 du conseil d'administration]
- 6.2. Que l'Université Laval rende obligatoire la ratification et la signature d'une entente d'encadrement entre tous les étudiants.es aux cycles supérieurs et leur direction de recherche.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.3. Que l'Université identifie des personnes responsables de l'application de l'entente d'encadrement.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.4. Que l'entente d'encadrement contienne notamment les attentes de part et d'autre concernant le rôle de chacun-e, la fréquence des rencontres, le financement accordé jusqu'à la diplomation, les rétroactions transmises suivant le dépôt d'un travail (essai, mémoire, thèses, articles, etc.) ainsi que toute autre attente jugée pertinente par l'encadrant-e ou l'encadré-e. (ex. charge de travail hebdomadaire approximative).
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.5. Que chaque étudiant-e ait un comité d'encadrement composé d'au moins trois membres, s'il n'y a pas de codirection de recherche : la direction de recherche et deux membres sélectionnés à la discrétion de la direction et de l'étudiante. Dans le cas où l'étudiant-e a une codirection de recherche, le comité d'encadrement sera composé de quatre membres.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.6. Que le comité d'encadrement soit responsable de l'analyse et de l'évaluation du rapport d'encadrement rédigé par l'étudiante ainsi que par la direction de recherche.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.7. Que le comité d'encadrement soit avisé de situations conflictuelles entre une direction de recherche et un.e étudiante en lien avec leur relation d'encadrement. Dans le cas d'un conflit d'intérêts, les plaintes seront déposées à la direction de département.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.8. Que le comité d'encadrement émette des recommandations si nécessaire auprès de la ou du directeur/trice de programme ou de département.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.9. Que l'étudiante fasse un bilan écrit de l'état d'avancement de son projet de recherche au moins une fois par année et en fasse la présentation à son comité d'encadrement. Ce

rapport doit également contenir un plan de travail pour les sessions suivantes, les rôles de la direction de recherche et de l'étudiant et la fréquence des rétroactions.

[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]

- 6.10. Que le comité d'encadrement fasse l'analyse et l'évaluation du rapport et transmette des recommandations visant à favoriser le cheminement de l'étudiante.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.11. Que la direction de programme ou de département reçoive les ententes signées entre la direction de recherche et l'étudiante.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.12. Que la direction de programme ou de département prenne acte des recommandations du comité d'encadrement et émette des suggestions le cas échéant.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.13. Que la direction de l'Université recommande au Syndicat des professeurs de l'Université Laval, à la FESP ou toute autre entité compétente d'effectuer un état des lieux de la perception des professeurs sur la relation d'encadrement et sur les solutions qu'ils entrevoient.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.14. Qu'une formation obligatoire soit donnée aux directions de recherche concernant l'encadrement des étudiants.es aux cycles supérieurs et que cette formation soit préalable à l'acquisition du statut de professeur-e agrégé-e.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.15. Que l'Université exige que les professeurs.es suivent la formation obligatoire à chaque cinq ans afin de demeurer à jour à propos des meilleures pratiques en matière d'encadrement aux cycles supérieurs.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.16. Qu'un document regroupant le Règlement des études, la Politique d'encadrement, le plan de collaboration et d'autres ressources soit envoyé à tous les étudiants.es commençant un programme de maîtrise et de doctorat.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.17. Que la FESP rencontre les nouveaux étudiantes pour leur donner des informations sur le fonctionnement général aux études supérieures.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.18. Que les directions de programme complète la séance d'information donnée par la FESP pour expliquer les particularités du programme d'études.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.19. Que le Centre d'aide aux étudiants fasse davantage de promotion de sa formation intitulée «Tirer profit de sa relation d'encadrement» notamment par l'entremise de l'AELIÉS, des associations étudiantes locales, des facultés et des directions départementales et de programmes.
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]

- 6.20. **Qu'un processus de transfert ou une codirection soit institutionnalisé dans chaque département en cas d'absence de la direction de recherche.**
[Séance du 14 mars 2018 du conseil d'administration]
- 6.21. **Que l'AELIÉS s'oppose à l'implantation d'un plan d'encadrement à l'Université Laval qui offre la possibilité à l'étudiant-e et/ou à la direction de recherche de refuser de signer le plan d'encadrement s'ils le désirent.**
[Assemblée générale annuelle du 17 octobre 2019]

7. SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE

- 7.1. **Que le nombre de professionnel(le)s du Centre d'aide aux étudiants (CAE) et à la Clinique médicale soit bonifié afin de diminuer le temps d'attente.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.2. **Qu'un suivi plus long soit offert pour certaines problématiques.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.3. **Qu'une meilleure promotion des activités (ateliers, conférences, kiosques) du Centre d'aide aux étudiants soit faite. Une tournée des pavillons, des salles de classe ou encore des cafétérias soit organisée pour accroître la visibilité du Centre aide aux étudiants. Une possibilité de la mise en place d'aides en ligne de type coaching virtuel.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.4. **Que le CAE intègre des thérapies de groupe sur la gestion du stress ou sur la gestion des émotions en forme de suivi (4-5 séances par session) afin d'aider les personnes qui présentent un trouble plus persistant.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.5. **Que le CAE continue à offrir des ateliers et en crée des nouveaux selon les problématiques spécifiques survenant dans les facultés.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.6. **Que l'Université Laval adopte des accommodements institutionnels à l'égard des populations plus vulnérables, plus particulièrement les parents-étudiant(e)s et les étudiant(e)s internationaux.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.7. **Que le CAE crée un service de consultations sans rendez-vous.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.8. **Que le CAE se crée une page Facebook.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]
- 7.9. **Que la direction offre plus de ressources pour la formation des membres d'initiatives telles que le Réseau Réagir.**
[Séance du 20 septembre 2017 du conseil d'administration]

8. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 8.1. Que l'AELIÉS appuie toute démarche pertinente visant à questionner la rigueur, la cohérence et la transparence des pratiques de développement durable de l'Université Laval.
[Séance du 14 novembre 2018 du conseil d'administration]
- 8.2. Que l'AELIÉS demande aux gouvernements d'établir un programme d'éducation à l'écologie et de sensibilisation à la crise climatique et à la crise de la biodiversité, en partenariat avec des jeunes citoyens et citoyennes.
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.3. Que l'AELIÉS demande aux gouvernements d'adopter une loi climatique qui, à l'aide de la décroissance, force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius. Le GIEC demande que la réduction des émissions mondiales de CO2 soit de 50 % d'ici 2030, que les émissions nettes de CO2 soient de zéro en 2050, et demande également une réduction de près de 50 % des émissions de méthane d'ici 2050.
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.4. Que l'AELIÉS demande aux institutions d'enseignement une plus grande transparence concernant leurs investissements, le retrait des investissements dans les énergies fossiles et la tenue d'un bilan carbone institutionnel afin de pouvoir cibler les plus grandes sources d'émission de GES en vue de les réduire.
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.5. Que l'AELIÉS appuie et participe au mouvement « La planète s'invite à l'Université ».
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.6. Que l'AELIÉS invite les associations étudiantes de 2e et 3e cycle à tenir un vote de grève en lien avec les événements du 15 mars 2019 et du 27 septembre 2019 prochain en soutien au mouvement « La planète s'invite à l'Université ».
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.7. Que l'AELIÉS demande à l'Université de viser le zéro déchet dans l'offre alimentaire.
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.8. Que l'AELIÉS demande l'abolition de la vente de produits plastique à usage unique à l'Université Laval.
[Séance du 20 février 2019 du conseil d'administration]
- 8.9. Que l'Université Laval fasse plus d'efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de catégorie 3, qui ne sont pas incluses dans son calcul de carboneutralité.
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 8.10. Que l'Université Laval revoie son offre de formation afin que le développement durable ait une place importante dans la formation de tous ses étudiant-e-s.
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

- 8.11. **Que l'Université Laval agisse positivement sur les habitudes en transport des utilisateurs en favorisant les transports actifs et en commun et en diminuant les espaces de stationnement.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 8.12. **Que l'Université Laval fasse preuve de transparence par rapport au désinvestissement des énergies fossiles enclenché en 2017.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]

9. STAGES ET CONDITION ÉTUDIANTE

- 9.1. **Que l'AELIÉS se positionne en faveur de la rémunération de tous les stages.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.2. **Que l'AELIÉS appuie tout mouvement visant l'amélioration des conditions de stages.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.3. **Que l'AELIÉS documente la situation des stages non-rémunérés aux cycles supérieurs à l'Université Laval.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.4. **Que l'AELIÉS documente la situation des stages des étudiant-e-s étranger-e-s inscrit-e-s à l'Université Laval.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.5. **Que l'AELIÉS se positionne en faveur de l'accès aux stages des étudiant-e-s étranger-e-s.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.6. **Que l'AELIÉS appuie logistiquement et financièrement les associations de 2e et 3e cycles dans les moyens de pression pour la rémunération de tous les stages.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.7. **Que les stagiaires soient inclus au sein de la Loi sur les normes du travail ainsi que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]
- 9.8. **Que le Gouvernement alloue de nouvelles ressources financières destinées aux secteurs parapublics et communautaires afin de permettre la rémunération des stagiaires embauchés dans ces milieux, suite à l'identification du montant requis par cette mesure.**
[Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019]